



N°71

Ville de Mèze

DECISION DE M. le MAIRE
Demande d'attribution de subvention

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2021 donnant délégation à M. le Maire afin de demander à tout organisme financeur et dans tous les domaines, l'attribution de subventions.

CONSIDERANT, qu'il convient de solliciter les partenaires institutionnels pour la réalisation des manifestations culturelles de la saison 2023/2024

DECIDE :

Article 1 : La ville de Mèze, afin d'être accompagnée dans ses projets souhaite solliciter les structures pour réaliser au mieux sa programmation culturelle de saison 2023/2024

M. Le Maire sollicite donc une participation de la DRAC- Ministère de la Culture, de la région Occitanie, du Conseil Départemental 34 chacun à hauteur de 10 000€, dans le cadre de l'action « Aide à la saison » pour un budget prévisionnel artistique de 120 000€.

Article 2 : Le conseil municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Fait à Mèze, le 20 octobre 2023

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	20/10/2023
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	20/10/2023
Acte publié, affiché et notifié le	20/10/2023
ACTE EXECUTOIRE	



Le Maire,
Thierry BAËZA